

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03.066

Exercice 2012 :
décision modificative
n° 1

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 mars 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Serge BOUCQ, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMAI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jean-François DAURE à Yves BRION, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, André BONICHON à Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacky BONNET à Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DEBOEVERE à Robert JABOUILLE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Jean-Pierre GRAND à Jean PATIE, Françoise LAMANT à Djillali MERIOUA, Francis LAURENT à Jacques PERSYN, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Martine RIVOISY à Jacques NOBLE, Zahra SEMANE à Nicolas BALEYNAUD

Excusé(s) représenté(s) :

Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, Christian RAPNOUIL par Serge BOUCQ, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03.066**

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

EXERCICE 2012 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Je sou mets à votre approbation la décision modificative n°1 qui prend en compte les modifications décrites ci-après sur le budget principal et sur le budget annexe déchets ménagers.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

Direction générale adjointe des missions transversales (DGAMT)

Le bureau du 2 février 2012 a autorisé Monsieur le Président du GrandAngoulême à signer la convention financière relative à la mission de coopération décentralisée franco-mexicaine sur le développement économique du secteur de l'image avec le Préfet de région.

Le montant de l'opération pour le GrandAngoulême est de 53 430 euros dont 50 % en valorisation de frais de personnel et 50 % en frais de missions (accueil, hébergement, transport).

Le ministère des Affaires Etrangères apporte une subvention forfaitaire de 26 050 € qui couvre l'ensemble des frais de déplacement (avion et hébergement) pour toute la délégation.

Une mission au Mexique a été diligentée du 6 au 10 février 2012. Elle comprenait les différents acteurs (économiques, institutionnels ou associations, de la formation et du Grand Angoulême) qui oeuvrent dans le secteur de l'image. Une délégation mexicaine est à son tour attendue à Angoulême pour permettre cet échange.

Les crédits de la direction des ressources humaines ayant été utilisés à cet effet, il convient d'en prévoir la réinscription. L'équilibre est assuré par la subvention du ministère des Affaires Etrangères.

De plus, comme suite à la délibération n° 59 B du 12 mai 2011 relative au lancement d'une consultation pour un produit touristique, il convient de transférer 35 880 € pour le versement d'indemnités de concours du chapitre 011 au chapitre 67 dans le cadre d'Imagina Atlantica.

Direction des politiques communautaires (DPC)

La DPC propose un transfert de crédit du chapitre 011 au chapitre 65 pour un montant de 8 000 € afin de prendre en compte l'inscription d'une provision complémentaire pour l'attribution de subventions aux associations culturelles et sportives en prélevant sur l'enveloppe du « Forum, Sport Santé Environnement ».

Direction des politiques solidaires

Afin de permettre le financement de l'assistance technique à la gestion du Fonds Social Européen (FSE), il convient de procéder au transfert de 14 000 € de crédits du chapitre 65 au chapitre 011.

Le tableau ci-après récapitule ces ajustements :

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	611	9010	R	Contrat prest serv avec entreprises	14 000,00 €	
011	6256	04	R	Missions	20 050,00 €	
011	6257	04	R	Réception	6 000,00 €	
011	6135	415	R	locations mobilières	-3 000,00 €	
011	6236	415	R	catalogues et imprimés	-2 000,00 €	
011	6288	415	R	Autres	-3 000,00 €	
011	6288	0481	R	Autres (Imagina)	-35 880,00 €	
				Total chapitre 011	- 3 830 €	
65	6574	30	R	Subventions aux associations	8 000,00 €	
65	6574	30	R	Provision subv à répartir PLIE	-14 000,00 €	
				Total chapitre 65	- 6 000 €	
67	6714	0481	R	Bourses et prix (indemnités de concours)	35 880,00 €	
				Total chapitre 67	35 880 €	
74	74718	01	R	Mexique		26 050 €
				Total chapitre 74		26 050 €
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 050,00 €	26 050,00 €

BUDGET DECHETS MENAGERS

Il convient de prélever les crédits du chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour les transférer au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) au titre de l'étude qui doit être menée en partenariat avec CALITOM afin de trouver une solution durable et locale de traitement pour les flux des ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) et tout-venant.

Par ailleurs, un transfert de crédit de 2 335 € du chapitre 011 au chapitre 65 est nécessaire afin de prendre en charge la subvention à attribuer en 2012 à Charente Nature (soit 9 335 € = BP 2012 4 000 € + provision BP 2012 : 3 000 € + DM1 2012 : 2 335€).

Le tableau ci-après récapitule ces ajustements :

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT						
21	2158(056)	812(1)	R	Acquisition caissons déchetterie	-36 000 €	
				Total chapitre 21	-36 000 €	
20	2031	812(3)	R	immobilisations incorporelles (études)	36 000 €	
				Total chapitre 20	36 000 €	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	

Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
011	6288	812(4)	R	Autres	- 2 335,00 €	
				Total chapitre 011	- 2 335 €	
65	6574(0)	812	R	Provision	- 3 000,00 €	
65	6574(6)	812(4)	R	Charente Nature	5 335,00 €	
				Total chapitre 65	2 335 €	
				TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 13 mars 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2012.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 04 avril 2012	Affiché le : 04 avril 2012